
TAIRE LA VERITE C'EST LAISSER LA PORTE OUVERTE AU RENOUVELLEMENT DES MASSACRES

Mourad Dhina

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

Cette question est d'une importance capitale et y répondre d'une manière objective est le prérequis incontournable pour espérer trouver une solution juste et durable à la crise qui secoue l'Algérie. Les treize années qui se sont écoulées depuis le coup d'Etat de janvier 1992 nous donnent le recul nécessaire et devraient nous permettre de dire clairement quelle est la nature du conflit en Algérie, et aussi, et c'est important, ce qu'elle n'est pas.

Il faut d'abord affirmer qu'il y a eu un véritable conflit en Algérie. Ce conflit a entraîné le pays dans une guerre que l'un des belligérants, en l'occurrence le pouvoir militaire, a tout fait pour transformer en guerre civile. Les exécutants du coup d'Etat de janvier 1992 et leurs alliés ont tenté de présenter le putsch comme un acte de salut pour l'Algérie qui lui éviterait de sombrer dans « l'intégrisme moyenâgeux ». Leur cheminement a été celui des tyrans dictateurs qui se déclarent investis d'une mission quasi-divine qui leur donnerait le droit de penser et de décider pour les autres et aussi et surtout d'emprisonner, de torturer et d'assassiner tous ceux qui oseraient s'opposer à eux.

Les régimes despotiques torturent leurs opposants, assassinent et recourent à des disparitions forcées. Ils sont mus par la phobie de perdre leur pouvoir et leurs privilèges. Bien sûr, ils feront tout pour invoquer des raisons contestables telles que l'instabilité politique ou la fameuse atteinte à la sûreté de l'Etat. J'ai lu et relu les arguments des putschistes et je n'y vois rien qui puisse justifier le déclenchement suicidaire du conflit. Le scénario de prise de pouvoir par le FIS, après des élections libres et organisées par le pouvoir lui-même, faut-il le rappeler, n'aurait jamais engendré, même selon les pronostics des plus farouches adversaires de ce parti, de chaos comparable au coup d'Etat et à ses conséquences horribles.

Il est fondamentalement important d'insister sur le fait que l'on ne peut pas traiter sur le même plan l'opresseur et l'opprimé. Le conflit

algérien ne peut pas être aussi inscrit, comme certains opportunistes de l'après septembre 2001 essaient de le faire, dans le registre du combat qu'affirment mener certains Etats contre le terrorisme. Certains ont même l'indécence de reprocher à la communauté internationale le fait d'avoir laissé « l'Algérie seule face au terrorisme pendant les années 1990 ». Ce qu'il y a lieu, en vérité, de reprocher à cette communauté internationale est le fait d'avoir ignoré le coup d'Etat de janvier 1992 et de s'être voilée la face devant les violations massives des droits de l'homme qui s'en sont suivies.

Les actes de terreur qu'a connus l'Algérie, et ils sont malheureusement nombreux et horribles, sont une conséquence directe de la politique génocidaire adoptée par les putschistes et les maîtres à penser de la guerre contre insurrectionnelle. Alors qu'est évoquée une solution au conflit algérien, et nous devons rester vigilants pour que cette solution soit réelle et juste, il faut insister sur le fait que l'Histoire maudira ceux qui ont perpétré le putsch de 1992. D'autres ont certainement fait des erreurs et devront assumer les responsabilités de leurs actes, mais il y a différence entre faute et crime ! Il faudra de toute façon dire haut et fort : Nous ne voulons plus que des généraux, comme Nezzar, et leurs sbires civils et militaires, sévissent en Algérie.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

La réconciliation est nécessairement un processus avant d'être un résultat final. Elle doit avoir pour but essentiel de tout mettre en œuvre pour éviter que les causes profondes du conflit qu'elle se donne pour mission de résoudre soient efficacement traitées. Elle doit aussi clairement définir les parties qu'elle veut réconcilier. Il faut ainsi éviter des expressions dénuées de sens du genre « réconcilier le peuple algérien avec lui-même » comme le répètent à l'envi certains « décideurs » du pouvoir actuel. Et ceci nous

conduit à exiger des étapes précises dans le processus de réconciliation : la détermination de la vérité, la réhabilitation, la justice, la prévention. Faire fi de tout ou partie de ces étapes ne mènera pas une véritable réconciliation.

La détermination de la vérité est nécessaire même si elle est parfois douloureuse. Les Algériens ont le droit et le devoir de savoir ce qui s'est exactement passé. Cette première exigence passe par l'octroi du droit de s'exprimer, de donner son point de vue, et ceci à tous, sans exclusive. Ceci fera apparaître les zones en gris et nous éloignera du tout noir ou tout blanc. Nous pourrions ainsi nous rapprocher, pas à pas, d'une vérité qu'il est moralement inapproprié et politiquement inacceptable de travestir. Par opposition à cette démarche, la réconciliation qui définit à priori les victimes et les coupables, ne laisse pas l'autre s'exprimer, et disculpe de facto les géniteurs présumés du conflit, ne peut prétendre œuvrer à la détermination de la vérité, et, ce faisant, discrédite le processus tout entier.

Dans le Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il est écrit « qu'il est d'une importance capitale de protéger les droits de l'homme par la suprématie du droit ». La réhabilitation a pour but, dans cette optique, la reconnaissance de la souffrance des individus. L'autorité publique doit tendre la main aux victimes et à leurs parents proches en leur offrant une réhabilitation officielle et une réparation matérielle. La société doit être encouragée à honorer la mémoire des victimes, à travers des célébrations religieuses, en gravant les noms des victimes et en instituant des musées à cet effet. Le but étant d'accompagner les proches des victimes dans leur douleur et leur chagrin.

Comme la réconciliation doit avoir pour but de garantir la dignité et le droit, elle ne peut faire fi des impératifs de justice. Il importe donc que la réconciliation n'ignore pas la justice pour des motifs de concessions de coulisses ou d'arrangements entre certaines parties. Je dirai aussi que l'impératif de justice ne découle pas d'un esprit de vengeance, tout comme il n'exclut pas la possibilité de pardon. On ne peut en tout cas se permettre de passer l'éponge sur des crimes contre l'humanité.

Le quatrième point – la prévention – nécessite la mise en place de mécanismes et de structures visant à empêcher le renouvellement du conflit et de ce qu'il génère comme violations des droits de la personne humaine. Une réforme politique, garantissant au citoyen ses droits et rendant le gouvernant redevable devant ce citoyen, doit être mise en place.

La réconciliation est un processus difficile et nécessitant une volonté politique forte et juste. Nous pouvons tirer exemple d'autres pays dans

ce domaine. Il est significatif que nombre de ces pays ont d'abord institué des commissions « vérité et réconciliation » ou « équité et réconciliation » auxquelles ont activement participé les adversaires d'hier. D'autres ont aussi compris la nécessité de la mise en place d'outils étatiques pour y arriver. Un ministère de la réconciliation nationale a ainsi été créé en Côte d'Ivoire. Ces actions ne sont certainement pas suffisantes pour garantir le processus de réconciliation, elles restent cependant nécessaires.

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

Le citoyen algérien a vécu une décennie infernale. Il est traumatisé et il est normal qu'il aspire à la paix et à la sécurité. Il a payé le prix fort dans une guerre qui lui a été imposée. Elle a été d'autant plus atroce à vivre car elle a disloqué des familles, brisé la cohésion sociale et retranché le citoyen dans l'instinct de survie. Il ne fait nul doute que le citoyen veut la garantie de ses droits, la fin de l'arbitraire et de la *hogra*. Il veut aussi que soient vécues dans la réalité la fraternité et la solidarité. Il lui faut aussi être rassuré quant à ses droits, ses biens et sa dignité. Il aspire à une émancipation qui ferait de lui un citoyen respecté dans son pays et par les gouvernants qui le dirigent. Il aurait son mot à dire dans tout ce qui touche la gestion de son pays. Pour les victimes directes du conflit, il y a certainement une attente de reconnaissance et une demande de justice et de soutien moral et matériel. Les parents des victimes et des disparus, veulent d'abord connaître la vérité sur le sort des leurs. Ce n'est qu'après avoir reçu des garanties sur tous ces points qu'il y aurait lieu de parler de pardon. Les Algériens ont le droit de faire leur deuil dans la dignité et le respect. Seulement après pourront-ils penser à construire un avenir meilleur.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

Le pouvoir algérien est hétéroclite et reste encore dans une large mesure aux mains des militaires. Les partisans de M. Bouteflika tentent bien de nous faire croire le contraire mais leur argumentation n'est pas défendable pour la simple raison que M. Bouteflika n'a rien apporté de fondamentalement nouveau à la nature du régime algérien. Et bien que M. Bouteflika soit innocent du coup d'Etat de janvier 1992, il reste l'un des artisans du type de régime qui gouverne l'Algérie depuis son indépendance. M. Bouteflika

semble s'éloigner du clan dit « éradicateur », auteur du putsch de 1992, mais rien n'indique qu'il aille réellement et dans les faits vers la mise en place d'un pouvoir civil librement élu et contrôlé par le peuple.

Une analyse des tenants actuels du pouvoir montre cependant clairement que ce que recherchent maintenant les éradicateurs n'est ni plus ni moins qu'une amnistie qui leur garantirait de ne pas avoir à rendre compte de leurs crimes. Ils veulent bénéficier de l'impunité. A ce titre, je me réjouis cependant que l'Histoire semble, Dieu merci, rattraper les criminels. Il s'agit aussi pour ces éradicateurs d'éviter toute discussion sur les causes du conflit car ceci entérinerait leur défaite et consacrerait leurs actes criminels.

Le clan non éradicateur du pouvoir espère d'abord un gain politique en faisant apparaître M. Bouteflika comme le sauveur de l'Algérie. Il y a cependant lieu de penser que cette frange favorise une réconciliation teintée d'un discours quasi-religieux naïf qui plaiderait pour tourner la page en faisant fi des devoirs de vérité, de mémoire et de justice. Des faits clairs corroborent cette crainte, à l'image du discours de M. Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme – appointée par M. Bouteflika – qui veut dédouaner l'Etat algérien des crimes de tortures et de disparitions forcées, les mettant sur le compte de fonctionnaires dévoyés.

A ce jour, la démarche pratique pour une réconciliation nationale n'a toujours pas été proposée aux Algériens par le pouvoir en place. Le bâillonnement de leaders politiques comme Ali Benhadj semble aussi montrer que le pouvoir veut sa réconciliation et non pas une réconciliation nationale.

Que peut signifier la « réconciliation nationale » pour ceux et celles qui ont payé un lourd tribut suite au putsch de 1992 et à la répression qui s'en est suivie, et qui revendiquent le droit à la vérité et la justice ?

Perdre un proche est une chose douloureuse. Elle le devient encore plus quand ceci arrive suite à un crime. Elle est insupportable quand on ne sait même pas ce qu'il est advenu de ce proche. Ceux qui ont subi les affres de la répression, de l'emprisonnement arbitraire, de la déportation, de la torture, et de la disparition forcée, ne pourront jamais tout simplement tourner la page. Aucune loi, aucune politique, ne pourront faire oublier à une mère, à une épouse, à un enfant, que l'être bien-aimé a été enlevé et ne réapparaîtra probablement plus jamais. Donner une réponse reconfortante à ces familles est une condition *sine qua non* à toute réconciliation. Il est

inexcusable pour un chef d'Etat d'humilier une mère de disparu en public en lui disant « ton fils n'est pas dans ma poche ».

Il est normal que cette frange de la population soit la première à s'exprimer sur tout processus de réconciliation et je ne vois pas comment je pourrais adhérer à un processus qui ne prenne pas en compte de manière adéquate les doléances de ces familles. A fortiori lorsque l'on voit que des mères de disparus sont dispersées à coups de matraques alors qu'elles revendiquent leur droit à connaître le sort de leurs enfants, on ne peut s'empêcher de douter de la sincérité de la démarche de réconciliation prônée par le pouvoir. Ces familles ont droit à une réparation morale et matérielle, à commencer par le droit de savoir et le cas échéant de faire leur deuil dans la dignité.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale »? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Il faut rappeler une vérité : la grande majorité des 200 000 victimes du conflit algérien est à rechercher parmi les militants et la base sociale du FIS. Les victimes du terrorisme islamique comme aiment à le répéter certains représentent une minorité dans ce décompte qui reste néanmoins macabre. Il faut donc faire la part des choses, tout en respectant la douleur des parents et des proches de toutes les victimes. Les victimes du terrorisme semblent s'opposer à la réconciliation nationale car elles estiment que les terroristes ont commis des crimes de sang et doivent être jugés. Ces familles ne sont pas à priori dans le tort. Pour être crédible, leur démarche doit clairement faire ressortir d'abord la nécessité de faire la lumière et la vérité sur les faits. Elles doivent aussi clairement prendre leurs distances du clan des putschistes car on ne peut se déclarer victime en s'alliant avec des criminels.

Les familles de toutes les victimes sont en droit d'exiger réhabilitation et justice et à ce titre, je dirais qu'elles devraient toutes, quel que soit leur bord, agir ensemble pour que soit honoré ce besoin. Sur un plan politique, je souhaite vivement que ceci ait lieu car il permettra de mettre à nu les mécanismes de la stratégie de guerre contre insurrectionnelle qui a fait prendre à des citoyens les armes pour combattre d'autres citoyens et ceci uniquement pour garantir la survie d'un régime exécrable.

Le policier du quartier, le jeune appelé au service militaire, le jeune qui a pris le maquis contre le pouvoir, ont en définitive tous été forcés à le faire par un pouvoir dictatorial. Ils se sont entretués et ont causé malgré eux une déchirure sociale profonde. Il ne faut surtout pas faire l'erreur de s'arrêter au niveau de l'acte, condamnable certes, qui a ôté la vie à un être cher. Il faut exiger de comprendre pourquoi on en est arrivé là et tout faire pour que plus jamais cela ne se reproduise. Nous pourrions alors transformer le drame qu'a vécu l'Algérie en une source d'espoir et de fraternité. Le dictateur devra se faire tout petit et le tortionnaire sera condamné à la honte perpétuelle.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour ladite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Cette remarque est très pertinente. M. Bouteflika semble présenter l'amnistie comme un instrument magique de résolution du conflit. Ce que nous craignons en fait c'est un remake de la fourberie dite « concorde civile ». Je rappelle que l'objectif réel de la concorde civile était de mettre à l'écart l'aile politique et les dirigeants du FIS dans la mesure où l'accord a été négocié entre militaires, le but ultime étant de consommer définitivement la dissolution du FIS. Il faut aussi insister sur le fait que ladite concorde n'a ni ramené la paix, ni encore permis une solution au problème politique de l'Algérie. Je voudrais aussi rappeler que les spécialistes des techniques de guerre contre insurrectionnelle nous apprennent que l'amnistie peut aussi être utilisée pour ramener la guérilla dans le camp du pouvoir en place et même utiliser les amnistiés pour combattre ceux qui refusent de déposer les armes.

Tout comme pour la « concorde civile », M. Bouteflika a annoncé son intention de faire passer son projet d'amnistie à travers un référendum. Bien qu'il faille toujours se réjouir de l'intention de s'en remettre au choix du peuple il y a lieu de mettre en garde contre des référendums creux dans la mesure où la question posée n'implique aucune démarche concrète, dans le genre « êtes-vous pour la paix ? ».

Sur le fond il faut dire que l'amnistie générale est en principe à rejeter car elle implique la consécration de l'impunité et elle découle en général de tractations de coulisses entre des parties soucieuses d'échapper à la justice. Il y a cependant une exception qui peut rendre une amnistie acceptable : qu'elle découle d'un processus de réconciliation réel, dont j'ai défini plus haut les contours essentiels. En outre, une amnistie ne peut pas être totale dans le cas de conflits comme ceux qui ont secoué l'Algérie. Tout en s'éloignant de la vengeance et de la vindicte il est important que les criminels avérés soient tout au moins condamnés moralement et finissent leurs jours dans la honte.

Le discours politique du pouvoir actuel veut présenter l'amnistie comme étant l'acte fondateur du processus de réconciliation nationale. Ceci est dangereux car il veut imposer au peuple une amnésie qui le rendrait incapable de connaître les vérités du conflit algérien. Comment alors expliquer aux Algériens les horribles massacres de Raïs, Bentalha, Serkadji et autres ? Taire la vérité sur ces crimes revient à laisser la porte ouverte à leur renouvellement dans le futur.

Ce qui me semble aussi inacceptable dans le discours actuel du pouvoir est le fait de laisser croire que l'amnistie concerne en premier chef les membres des groupes armés, affublés du titre d'égarés, alors qu'il me paraît évident qu'elle vise surtout à assurer l'impunité aux généraux putschistes et à leurs sbires. En fait, je me demande si ceci ne serait pas en réalité le point principal de l'accord à travers lequel les chefs militaires ont accepté Bouteflika comme président ?

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

On ne peut nier le fait qu'il y ait une évolution dans la nature du régime algérien. Mais il faut se garder de sombrer dans la naïveté politique car le pouvoir réel en Algérie reste encore entre les mains des militaires. Certes, les apôtres des putschs et de l'éradication sont en perte de vitesse dans l'institution militaire. Ceci n'est pas une raison pour mettre en veilleuse la demande fondamentale qui consiste en la consécration de

la primauté du civil sur le militaire. Si ceci n'est pas le cas on ne pourra aspirer à une véritable réconciliation nationale car on aurait omis de trouver un remède à un problème structurel de l'Etat qui a été l'élément essentiel du déclenchement du conflit. Car il ne faut jamais oublier que le conflit n'a pas pour origine une rébellion d'intégristes qui voulaient imposer un Etat théocratique mais bel et bien l'attitude d'une dictature militaire qui craignait pour son pouvoir et ses privilèges, et ne voulait pas reconnaître un choix populaire librement exprimé.

Le volet de la réconciliation nationale qui doit viser à réconcilier gouvernants et gouvernés exige la clarté totale dans la gestion de l'Etat et ne peut s'accommoder d'un pouvoir de l'ombre qui fait et défait les présidents et qui réprime le peuple.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

Pour évaluer un projet d'amnistie générale il est nécessaire que ses concepteurs définissent ses contours de manière précise : quels sont les crimes concernés, les parties concernées, la période concernée. Tous ces points demeurent sans réponse. Il est clair que l'on peut être tenté de troquer l'impunité pour la fin d'un conflit. Mais ceci reste un leurre. Un criminel qui s'en tire à bon compte en bénéficiant de l'impunité, sans même avoir à s'excuser de ses crimes, est nécessairement récidiviste, guettant la moindre occasion pour revenir à ses pratiques.

Il me semble préférable de toujours parler d'amnistie conditionnelle qui interviendrait lors des dernières phases d'un processus de réconciliation. Cette amnistie conditionnelle présuppose des aveux spontanés de la part des criminels – comme en Afrique du Sud par exemple – et elle ne doit pas entraver la justice restauratrice que réclament les victimes. Car il faut bien comprendre que les victimes et leurs proches tiennent en général plus à leur réhabilitation et à la reconnaissance de leurs souffrances qu'à la vengeance proprement dite. Cette justice restauratrice exige au minimum la désignation sans ambiguïté des criminels comme tels et la restauration de la mémoire des victimes. Il restera encore à traiter avec lucidité le cas des grands criminels, ceux qui ont planifié et ordonné les violations massives des droits de l'homme. A ces derniers, il faut garantir un procès équitable mais pas d'amnistie. L'histoire récente a aussi montré que dans ces cas l'amnistie ne peut être en tout cas que temporaire.

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

Je ne suis pas juriste mais je pense savoir que l'amnistie est un acte par lequel le législateur annule les poursuites, dans des circonstances précises, contre des actes qui auraient été poursuivis dans des circonstances normales. La grâce est par contre, en général, de la prérogative du chef de l'exécutif qui peut réduire, ou annuler la peine d'une personne condamnée. La grâce présuppose donc un jugement et une condamnation.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

De très nombreux pays ont dû faire face à des conflits violents et ont mis en place des processus de règlement de ces conflits et de réconciliation nationale. Certains ont mieux réussi que d'autres. Ce qui me paraît cependant spécifique à l'Algérie est que le pouvoir algérien actuel semble être l'un des rares, sinon le seul, à éviter de mettre en place une commission du genre « vérité et réconciliation ». Seule une commission officieuse pour l'amnistie – présidée par M. Benbella – a été créée. Il me semble donc que certains veulent tout faire pour éviter le mot « vérité ». Une autre raison de s'inquiéter vient aussi du fait qu'encore une fois la démarche du pouvoir algérien se démarque des autres en ce qu'elle ignore totalement l'opposition politique, en particulier celle qui a été privée de sa victoire en 1992 et est par la force des choses devenue une partie principale du conflit.

On pourra rétorquer que les éradicateurs ne sont plus aux commandes. Je répondrai que ceci est faux car je ne vois pas comment classer autrement une personne comme Ouyahia. Je constate enfin que le pouvoir actuel affirme haut et fort qu'il continuera de toutes façons sa lutte contre le terrorisme. Si on place cette rhétorique dans le cadre des pouvoirs dictatoriaux ceci pose un double problème : la réconciliation concerne donc qui si elle s'accompagne, dans la logique du pouvoir actuel, avec une poursuite de la guerre ? Devra-t-on donc encore accepter des violations de droits de l'homme comme la torture ou les massacres ? Comment oser parler dans une telle optique de réconciliation nationale ? L'alibi de la « lutte contre le terrorisme » n'a pas droit de cité en Algérie et n'y ont recours que ceux qui veulent

perpétuer un ordre établi en matant toute contestation pour maintenir leur pouvoir. Un processus de réconciliation ne peut avoir de sens s'il ignore les devoirs de vérité et de justice. Or sur ces deux plans, tout reste à faire en Algérie.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

L'exemple de l'Afrique du Sud est important. La réconciliation s'est faite d'abord avec la participation déterminante du « terroriste » Nelson Mandela qui a dû croupir pendant 27 ans dans les geôles de l'apartheid. Elle a fait appel à des personnalités respectées dans le pays. Elle a conduit à un changement radical dans la nature du régime qui gouverne le pays. Elle a accordé une amnistie sous condition et a réhabilité la mémoire des victimes. Malgré cela le processus n'a pas réglé tous les problèmes et des familles de victimes, comme celle du militant Steve Biko assassiné par ses tortionnaires, n'ont pas accepté l'amnistie. A la lumière de cet exemple, on remarquera que nous sommes encore loin d'un processus similaire en Algérie. Tout est fait au contraire pour éviter le débat de fond sur le conflit algérien. La vérité fait manifestement peur aux tenants du pouvoir qui conçoivent d'abord l'amnistie inconditionnelle comme un gage pour leur propre impunité.

Quels sont, selon vous, les arguments pour et contre l'amnistie générale ?

J'ai déjà exprimé l'opinion qu'en principe l'amnistie générale était à éviter car elle consacre l'impunité. Tout comme la justice doit se montrer clémentielle elle doit aussi être la garante des droits. Sur un plan éthique l'amnistie peut présenter deux problèmes : qui peut accorder l'amnistie dans le cas d'un régime où le citoyen n'est pas libre ? Comment éviter l'auto-amnistie qui ne servirait en fin de compte qu'à dédouaner les criminels ? Dans certains conflits l'amnistie est quasiment imposée par une ou toutes les parties en conflit. Ces parties menacent en général de ne pas mettre fin à leurs actions guerrières ou criminelles si l'amnistie ne leur est pas accordée. Toutes ces solutions s'avèrent en fin de compte être des demi-solutions qui risquent de relancer

le conflit. C'est pourquoi il est nécessaire de ne parler d'amnistie que dans le cadre d'un vrai processus de réconciliation et non comme un préalable à celui-ci.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

Ceci est plus qu'une crainte. Tout en effet indique que ceci est le but recherché par l'amnistie proposée par M. Bouteflika. L'auto-amnistie est inacceptable car personne ne peut être juge et partie. Encore moins s'il est lui-même un criminel présumé. Pour être clair, il semble que les putschistes en Algérie savent que rien ne peut justifier les crimes qu'ils ont commis et ils veulent mettre à profit un certain environnement international – même la plus puissante démocratie au monde se permet des horreurs à Guantanamo, en Afghanistan et en Irak – pour assurer leurs arrières et éviter des poursuites à leur encontre. Ils comptent à cet effet sur le travail de marketing que mène M. Bouteflika. L'essentiel de ce discours étant de faire croire que l'amnistie va profiter aux « terroristes » qui portent encore les armes.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

Il faut se féliciter du fait que la communauté internationale se soit engagée dans cette voie et se soit dotée d'instruments juridiques comme la Cour Pénale Internationale. Pinochet, qui n'a pas commis autant d'horreurs que certains de nos généraux, a aussi appris à ses dépens que tôt ou tard il devra rendre compte de ses crimes. Sur un autre plan, il faut regretter que cette même communauté continue à faire la sourde oreille aux cris des suppliciés dans nos pays arabes et musulmans. L'attitude hypocrite qui consiste à fermer les yeux quand les victimes sont des Islamistes risque d'avoir de graves implications dans le futur. Elle ne fera que favoriser les réactions violentes de ceux qui se sentent lésés, violés et délaissés.

La justice et les principes doivent être universellement appliqués, c'est du moins ce que nous recommandons notre religion, l'Islam et je souhaite qu'il en soit ainsi pour la communauté internationale dans son ensemble. Les différences d'opinion, qu'elles soient dues à des

divergences idéologiques, culturelles ou autres, sont inévitables dans toute société, et peuvent conduire à des conflits. L'importance de l'outil démocratique, que la communauté internationale déclare prôner, apparaît justement dans sa capacité à reconnaître ces différences et les traiter dans un cadre non-violent plutôt que de laisser place à la tentation d'éradiquer l'autre ou lui renier son droit à l'existence. Le système démocratique est donc un système pour éviter, ou du moins gérer équitablement les conflits.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

Le référendum doit être l'aboutissement d'un débat franc et libre au sein de la société. Ce débat doit inclure toutes les parties et bénéficier des moyens logistiques de l'Etat. Je suis convaincu que les Algériens sauront se parler et s'écouter même si les thèmes abordés sont nécessairement douloureux et sujets à controverse. Le but ultime de ce débat étant d'essayer de se rapprocher le plus possible de la vérité et comprendre ce qui s'est réellement passé en Algérie depuis janvier 1992. Ce débat pourra se faire, pourquoi pas, sous l'égide d'une commission « vérité et réconciliation » qui serait présidée par un panel de personnalités de diverses tendances. Il est évident que ces débats nécessitent la levée de l'état d'urgence et des mesures d'apaisement et de réhabilitation envers les victimes et leurs parents. Ce n'est qu'à l'issue d'un tel débat qu'un référendum pourra être soumis au peuple. Ce référendum devra en outre poser des questions précises au citoyen.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

Notre religion n'accepte pas l'impunité surtout en ce qui concerne les crimes perpétrés contre les personnes. Dans cette vie, il faut veiller à ce que les criminels répondent de leurs crimes. Dans la législation musulmane le pardon ne peut en principe être accordé que par les parents de la victime. Il est donc essentiel que ces familles connaissent d'abord la vérité sur les crimes dont ont été victimes les leurs. L'auto-amnistie ne peut être un échappatoire pour les criminels et nous

voyons bien que les tortionnaires et criminels d'Amérique latine sont rattrapés par leur passé après une ou plusieurs décennies et les lois d'auto-amnistie qu'ils avaient promulguées ou négociées à l'époque ne leur seront d'aucun secours. Il est certainement réconfortant pour les *madres de la Plaza de Mayo* (mères de la place de mai) en Argentine de voir enfin les bourreaux de leurs enfants comparaître devant la justice. Je ne doute pas un instant que ce sera aussi le cas, tôt ou tard, en Algérie. De toute façon nous croyons qu'ils seront jugés par le Créateur. Je tiens cependant à répéter que le but n'est pas de consacrer l'esprit de vengeance mais bien de réhabiliter les victimes et aussi prévenir que de telles horreurs ne surviennent encore dans le futur.